

## COMMUNE DE BETTENDORF

### EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

**Séance publique du 17 mars 2021**

**point 1.3**

Date de la convocation des conseillers : 11.3.2021

Date de l'annonce publique de la séance : 11.3.2021

Présents : Pascale Hansen, bourgmestre-présidente,  
José Vaz Do Rio, Patrick Mergen, échevins,  
Albert Back, Suzette Serres, Jean-Marie Sauber, Romain Heirens, Lucien Kurtisi,  
conseillers,  
Mireille Schlechter, secrétaire communale

Absent : /

---

#### **1.3 Approbation d'une modification du deuxième ajout au règlement de la circulation de la commune de Bettendorf.**

Le conseil communal,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le règlement communal de la circulation approuvé par le conseil communal en date du 19 octobre 2016, par M. le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et par M. le Ministre de l'Intérieur en date du 6 décembre 2016, référence 322/16/CR ;

Vu le deuxième ajout approuvé par le conseil communal en date du 24.4.2019, par le Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics en date du 6.06.2019 et par la Ministre de l'Intérieur en date du 21 juin 2019, références 322/19/CR ;

Sur propositions du collège des bourgmestre et échevins ;

Après avoir délibéré conformément à la loi ;

**décide unanimement**

de modifier le règlement communal de la circulation approuvé par le conseil communal en date du 19 octobre 2016, par le M. le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et par M. le Ministre de l'Intérieur en date du 6 décembre 2016, référence 322/16/CR, comme suit :

**Article 1 :**

À l'Annexe I : « Dispositions particulières » : 3 Moestroff (Méischtreff), rue de l'église est supprimée la disposition suivante :

Article : 5/2/4

Libellé : Stationnement interdit certains jours

Situation : sur l'aire de rebroussement à côté de la maison 1

**Article 2 :**

À l'Annexe I : « Dispositions particulières » : 3 Moestroff (Méischtreff), rue de l'église est supprimée la disposition suivante :

Article : 5/5/1

Libellé : parking

Situation : sur l'aire de rebroussement à côté de la maison 1

**Article 3 :**

À l'Annexe I : « Dispositions particulières » : 3 Moestroff (Méischtreff), rue de l'église est ajoutée la disposition suivante :

Article : 5/2/1

Libellé : Stationnement interdit

Situation : sur l'aire de rebroussement à côté de la maison 1

La présente est transmise à l'autorité supérieure pour approbation.

Ainsi décidé, date que dessus.

Pour extrait conforme,

Bettendorf, le 29 mars 2021

Le bourgmestre,

le secrétaire communal,



  
Pascale Hansen

  
Mireille Schlechter

- avisé par la commission de circulation de l'Etat 18/5/2021
- approuvé par le Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics 19/5/2021
- approuvé par la Ministre de l'Intérieur 14/6/2021, réf. 322/21/CR